

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/60

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 35

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 02

**L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFORNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. EVRARD Julien (procuration de M. DE JESUS Nicolas).

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

## **Objet : Désignation des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS)**

### **Exposé :**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays de Nexon – Monts de Châlus (établissement public administratif intercommunal disposant d'une personnalité juridique propre), exerce pour le compte de la Communauté de communes sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » : petite-enfance (crèches, relai petite enfance), jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement) et maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées (service mandataire d'aide à domicile).

Conformément aux articles L.123-4 à L123-8 et R123-1 à R.123-23 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CIAS est présidé par le président de la communauté de communes et administré par un conseil d'administration. Ce dernier doit être renouvelé après chaque renouvellement de conseil communautaire.

Ce conseil d'administration est composé, en plus du président, à parité d'élus du conseil communautaire et de membres de la société civile (nommés par le président). Parmi les membres nommés, 4 doivent obligatoirement être issus d'associations locales ou d'unions départementales :

- association d'insertion professionnelle,
- association familiales (sur proposition de l'UDAF départementale),
- association de retraités locales ou départementales,
- association de personnes handicapées du département.

Le nombre d'administrateurs du CIAS est fixé par délibération du conseil communautaire.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026/40, en date du 21 avril 2026, fixant le nombre d'administrateurs au CIAS à 15, répartis comme suit :

- Le Président de la communauté de communes Pays de Nexon -Monts de Châlus, président de droit du conseil d'administration,
- 7 membres élus au sein du conseil communautaire,
- 7 membres nommés par le Président de la Communauté de communes dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des familles.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20260511-D2026-60-DE  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 33 voix pour et 2 abstentions, décide de :

- **désigner** les membres du conseil communautaire au Conseil d'Administration du CIAS, suivants :
  - Monsieur Alain BREZAUDY, président de droit,
  - Monsieur Emmanuel DEXET
  - Madame Christine JEANJON
  - Monsieur Philippe DEVARISSIAS
  - Madame Sandrine LAMARGOT
  - Madame Pauline BRUZAT
  - Madame Elodie CATTOOR
  - Madame Valérie MASSY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,  
Alain BREZAUDY

